



PROGRAMME DE FORMATION ¹



FORMATION EN LIGNE

ACCUEIL SAISONNIERS

Ce parcours de formation permet de former vos saisonniers aux enjeux de sécurité et de qualité des grains. Il a été conçu à destination des nouveaux embauchés et saisonniers.

OBJECTIFS

> Identifier et connaître les activités d'un site stockeur et ses principales consignes de sécurité

> Maîtriser les techniques et concepts de conservation du grain

> Maîtriser les outils et les bonnes pratiques permettant de garantir la qualité au silo

PUBLIC

> Saisonniers des coopératives agricoles ou filiales

PRÉREQUIS

> Pas de prérequis

CONTENU

MODULE 1 / LES ACTIVITES ET CONSIGNES PRINCIPALES

Ce premier module présente les principales activités d'un site stockeur et les consignes générales à respecter.

MODULE 2 / LES CONSIGNES SPECIFIQUES A LA CIRCULATION ET AUX AUTORISATIONS

Ce second module traite des règles relatives aux circulations sur site, et aux différentes habilitations et autorisations nécessaires pour certaines interventions, comme l'habilitation électrique ou les autorisations d'intervention dans les accumulateurs de matière par exemple.

MODULE 3 / LES CONSIGNES SPECIFIQUES A NOS ACTIVITES

Le troisième module insiste sur les règles spécifiques liées à l'activité de stockage de grain, et également aux activités de stockage et de distribution des engrais et produits phytopharmaceutiques.

MODULE 4 / LES PREMIERS GESTES D'INTERVENTION

Dans ce quatrième, nous proposons de détailler les gestes et consignes de première intervention en cas d'accident ou d'incident.

MODULE 5 / LES RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

Ce cinquième module a été spécialement conçu pour rappeler les gestes barrières, et les bonnes pratiques d'hygiène à respecter, dans le cadre du contexte sanitaire français dû à l'épidémie du Covid-19.

MODULE 6 / LA RÉCEPTION ET LA QUALITE DU GRAIN

Dans ce dernier module, nous présentons la réception des grains comme étape essentielle dans la conformité des céréales. Il propose les 6 étapes clés à respecter sur sites.

MODULE 7 / EVALUATION FINALE

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé l'ensemble des concepts et connaissances abordés dans l'ensemble du parcours.

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



LA COOPÉRATION AGRICOLE
@CADEMY



FORMATION EN LIGNE ACCUEIL SAISONNIERS

DURÉE

1 heure

repartie selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques et de ressources complémentaires.

Un module de réseau social peut être mis en place et permettre l'interaction entre participants et l'animateur.

LES EXPERTS

Consultants métiers du grain

Ce parcours de formation a été conçu par nos consultants métiers du grain, en collaboration avec des experts terrain, afin de refléter au plus près la réalité des activités et les procédures associées.

MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme www.mycoopacademy.360learning.coop sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

ENCADREMENT

Mylène CHAMPAIN

mchampain@solutionsplus.coop

01 44 17 58 56

PRIX²

29 euros HT / par session / apprenant

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Quizz
QCM
Vrai / Faux
...

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100 % du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accompagnement** : tutorat aux modules de réseau social

> **Assistance** : demande d'assistance à travers le module de réseau social et d'une hotline technique : **01 44 17 58 56**

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

*FOAD : Formation à distance

² Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.